

Tel 01 48 05 47 88

Mail : contact@syndicat-magistrature.org

Site : www.syndicat-magistrature.fr

Twitter : @SMagistrature

Paris, le 2 mai 2024

Communiqué de presse
en réaction aux attaques subies par une magistrate

A la suite d'une affaire criminelle dans laquelle un adolescent a été mis en examen pour homicide volontaire sur un autre adolescent, des propos haineux et menaçants ont été proférés sur les réseaux sociaux à l'encontre d'une magistrate pour sa supposée responsabilité dans cette affaire.

Le Syndicat de la magistrature s'érige fermement contre la mise en cause nominative d'une magistrate en raison d'une décision qu'elle aurait rendue. Il apporte tout son soutien à cette magistrate dont le nom et la photographie ont été diffusés publiquement, et qui est désormais victime de harcèlement et de discours de haine.

Il souligne le danger de tenir, comme cela a été le cas à l'occasion de drames tels que ceux de Châteauroux, de Viry-Châtillon ou de Grande Synthe, des propos publics mettant en cause le travail de l'institution judiciaire en matière de lutte contre la délinquance pour expliquer de tels passages à l'acte. Faut-il le rappeler : les actes criminels sont le résultat de processus multifactoriels. Ils ne sauraient résulter de la soi-disant clémence de décisions de justice et de tels propos sapent la confiance des citoyens dans l'institution.

Les procureurs et les juges doivent être mis en mesure de prendre leurs décisions en toute indépendance et dans le strict respect de la loi, sans craindre d'être stigmatisés pour leur supposé laxisme ou une quelconque appartenance syndicale.

Face à des attaques inadmissibles qui sont à la fois portées contre un membre du corps judiciaire et contre l'institution toute entière, nous appelons à la vigilance des autorités chargées de garantir l'indépendance de la justice.